

Réf: Dossier N° 089191

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KAKI SERVICES »

Siège social Abidjan, Treichville, AVENUE 2, Lot 73, Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 22/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAKI SERVICES »

Objet : Services de transfert rapide d'argent; Transfert de fonds par Mobile Money; Vente de produits informatiques et de télécommunications ; Vente de portables et accessoires ; Commerce de produits alimentaires et autres marchandises; Transport de biens et de personnes; Diverses prestations; Toutes autres activités commerciales, financière, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social ci-dessus indiqué, elle effectue :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée dont l'activité complète ou développe la sienne,

-et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et

entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Treichville, AVENUE 2, Lot 73, Ilot 42

Dirigeant(s) : Mme KONE AWA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01354 du 21/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11024/GTCA/RC/2022 du 21/03/2022

